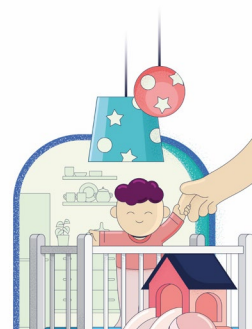


Fiche mémo - Eaje Tarification



LA REGLE



Le tarif horaire est basé sur les ressources consultables sur Cdap

CONSULTATION

Les ressources doivent être consultées :

- A l'inscription de l'enfant au moment de la création du dossier
- Au cours du 1^{er} mois d'accueil
- Lors de la modification du contrat
- Au moment du renouvellement du contrat
- A chaque changement de situation signalé par la famille



La famille doit donner son accord pour autoriser la consultation et la conservation de Cdap.



A défaut d'autorisation, le tarif doit être calculé à partir :

- De l'avis d'imposition de l'année N-2
- Ou sur le plafond.

CAS PARTICULIER – RESSOURCES A RETENIR

- Accueil d'urgence : plancher X taux d'effort
- Ase : plancher X taux d'effort pour un enfant



Contacts

Votre référent, chargé.e de conseil et développement

Mail : aides.partenaires@caf17.caf.fr

Barèmes et réglementation consultables sur caf.fr